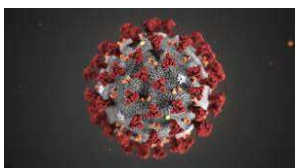


St-Phi Actu'

www.saintphilibert-21.fr



Mai 2020



Distribution de masques

Suite à la présentation par le Premier Ministre des lignes directrices du plan de déconfinement et dans l'attente de circulaires précisant les modalités, notre collectivité a engagé depuis plusieurs jours différentes mesures.

Vu les changements sans cesse des informations médiatique comme celles des autorités de l'Etat, un certain flou s'est installé auprès des uns et des autres.

Une situation inédite, très difficile à maîtriser tout en conservant en tête qu'il faut impérativement respecter les règles de confinement et les gestes barrières.

*En ce qui concerne le port du masque et des difficultés d'approvisionnement, nous avons passé deux commandes de masques lavables qui représentent 2 unités par habitant. Ces masques seront remis **gratuitement** à la population à partir de l'âge de 11 ans à la salle des fêtes selon des consignes de distribution qui vous seront communiquées plus tard en fonction de la livraison qui devrait être à partir du 12 mai.*

-Pour les personnes à partir de 70 ans, ceux-ci seront distribués directement à leur domicile.

Nous tenons à rappeler que cette initiative répond aux souhaits du Conseil Municipal afin de faciliter la protection des uns et des autres et qu'en aucun cas elle est obligatoire.

Nous encourageons fortement la population à fabriquer des masques pour éviter de consommer des masques jetables qui ont un coût plus élevé et qui doivent être utilisés par les professionnels de la santé.

Réouverture de l'école

*Encore un changement, finalement la rentrée se fera **le jeudi 14 mai 2020**.*

Un échange régulier est effectué entre les Directrices d'écoles et les maires des communes de Saint Philibert et de Saulon la Rue afin d'organiser cette rentrée qui était prévue à partir du 11 mai.

Pour les parents concernés par les activités scolaires, un lien direct est établi avec les directrices des écoles de Saint Philibert et de Saulon la Rue.

Merci de rester vigilants sur les réceptions de mails avec vos écoles.

Vos droits et interdictions

CORONAVIRUS

DÉCONFINEMENT: LE PLAN DU GOUVERNEMENT

Le 7 mai, si évolution favorable de l'épidémie → confirmation du **déconfinement à partir du 11 mai**. Réévaluation fin mai. De **nouvelles mesures** entreront en vigueur le 2 juin.

	À partir du 11 mai 2020	Les conditions / Les conséquences
Crèches	Réouverture.	10 enfants maximum par groupe. Enfants des personnels soignants prioritaires.
Écoles maternelles et primaires, collèges.	Réouverture partielle et progressive et sur la base du volontariat des parents.	15 élèves par classe maximum. ■ 11 mai : réouverture des écoles. ■ 18 mai : 6 ^e et 5 ^e . Masques obligatoires dans les collèges.
Lycées	Pas de réouverture pour l'instant.	Une décision sera prise fin mai.
Enseignement supérieur	Pas de réouverture.	Les universités ne rouvriront qu'après l'été.
Entreprises	Réouverture autorisée.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Télétravail doit être maintenu au moins 3 semaines après le 11 mai.
Bars, cafés et restaurants	Réouverture non autorisée.	Une éventuelle réouverture le 2 juin sera annoncée fin mai.
Commerces, marchés	Réouverture autorisée (sauf grands centres commerciaux).	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Les marchés pourront rouvrir sauf si opposition du maire.
Chômage partiel	Les mesures actuelles maintenues jusqu'au 1 ^{er} juin	
Transports en commun	RATP: 70% du trafic assuré*. 1 siège sur 2 condamné.	Port du masque obligatoire dans les bus, bus scolaires, métros, taxis et VTC.
Déplacements	Interdits au-delà de 100 km à partir du domicile.	Sauf si motif professionnel ou familial impérieux.
Sport	Interdit dans les lieux collectifs.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Sports professionnels : pas de reprise de la saison 2019 - 2020.
Cinéma, grandes salles de spectacles et grands musées.	Réouverture non autorisée.	Tous les grands rassemblements > à 5000 personnes interdits jusqu'en septembre.
Médiathèques et petits musées	Réouverture autorisée.	
Cultes	Pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin.	
Mariages, anniversaires, réunions de famille	Limités.	Tous les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.
Tests	700 000 tests virologiques par semaine.	Les personnes testées positives devront se confiner (chez elles ou à l'hôtel), leur entourage sera testé et isolé.
Masques	20 millions de masques grand public disponibles en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.	
Le suivi dans les départements	À partir de jeudi, une carte des départements sera publiée quotidiennement par la direction générale de la Santé.	

*100% du trafic assuré sur les lignes 1 et 14 du métro. Sources: gouvernement, médias.



Commémoration de la Victoire de 1945

Comme chaque année, notre village est fier de commémorer l'anniversaire du 1^{er} parachutage d'armes en Côte d'or et la Victoire du 8 mai 1945.

Pour ne pas oublier les victimes tombées sur les champs de bataille, et sous les tortures, devant les pelotons d'exécution ou dans les camps de concentration, il y a tout juste 75 ans.

Néanmoins, la situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettant pas de tenir une cérémonie habituelle. Selon les directives de l'Etat, M. le Maire accompagné des adjoints, rendront seuls hommage à nos soldats morts pour la France.

Travaux de voirie RD109d - Rue de Gevrey

Nous vous informons que les travaux sur le secteur entre la mairie et la sortie de la commune (côté Broindon) débuteront à partir du 13 mai 2020 pour une période d'environ quatre semaines.

Ces travaux consisteront à sécuriser le déplacement des piétons et à limiter la vitesse des véhicules. Cela se traduira par la création de trottoirs, la mise en place de doubles écluses avec un sens de priorité et la réfection de la couche de roulement.

Pendant la période de ces travaux et pour des raisons liées à la sécurité du personnel de l'entreprise, le stationnement et la circulation seront limités voire interdits à certaines périodes.

Secrétariat de Mairie

Au vu de la période de déconfinement mise en place à partir du 11 mai 2020, le secrétariat de Mairie reprend son activité dans les mêmes conditions habituelles.

Ouvertures au public :

Lundi de 15h00 à 18h30

Mardi de 9h00 à 11h00

Vendredi de 14h00 à 16h30

Information " PANNEAUPOCKET "

Dans ces périodes où vous avez besoin d'information de la part de votre mairie, nous vous conseillons fortement de télécharger sur votre portable l'application

« PANNEAUPOCKET » .

Cette application est entièrement gratuite pour vous et vous permet d'être informé, prévenu et alerté en quelques minutes.